mère et crient : « Vence ! Vence ! Ils vont se tuer ».

Réveillée en sursaut, la concierge donna l'alarme. Du poste voisin, des agents accoururent et se saisirent du meurtrier qui n'avait pas songé à fuir, mais s'était laissé choir sur une chaise at pleurait.

LE DRAME

La famille Lefebvre, originaire de Saint-Omer, était venue à Paris il y a six ans, lorsque le fils, peintre et sculpteur de talent, avait été reçu à l'Ecole des Beaux-Arts. C'est l'artiste qui avait demandé à ses parents de l'accompagner. Il était bénéficiaire d'une bourse départementale de treize cents francs. Avec cette pension, avec les ressources qu'il espérait se procurer en vendant des toiles ou en brossant des portraits, il comptait pouvoir aider à mieux vivre ses vieux parents qui s'étaient privés pour lui permettre de continuer ses études. Le père, du reste, était un excellent ouvrier. Il devait encore contribuer par son travail à arrondir le budget de la maison.

L'existence de ces braves gens avait ainsi coulé simple, heureuse et tranquille. La vie en commun provoquait bien des contestations, des querelles. Le père et le fils étaient, en effet, d'un caractère prompt et susceptible, mais jamais un incident grave n'était survenu.

Le fils donnait les plus belles espérances. Travailleur à l'atelier Injalbert, il comptait parmi les élèves les mieux doués et les plus laborieux. Du reste, depuis cinq ans, ses œuvres étaient reçues au Salon des artistes français. Ses efforts y avaient été récompensés par deux mentions honorables.

LE RÉCIT DU MEURTRIER

Comment la scène tragique avait donc pu se produire ? M. Cousin, commissaire de police du quartier de l'Odéon, qui, prévenu à la première heure, avait immédiatement commencé son enquête, devait l'apprendre de la bouche du meurtrier.

Voici ce qu'il raconta :

— Nous avions, dit-il, passé joyeusement la journée avec des parents et un ami à moi, M. M..., peintre également, dont je partage l'atelier, 23, avenue du Maine, et qui est le fiancé de ma sœur. Vers minuit, après avoir dîné à la maison, nous étions tous sortis pour reconduire nos invités. Au retour, nous nous arrêtâmes, à la terrasse d'un café, boulevard Saint-Germain. Mon malheureux père, qui semblait très énervé, adressa à ma sœur des reproches très vifs sur le peu de réserve qu'elle avait observé, dans la journée. Mortifiée, elle s'en alla. Nous reprenions le chemin de la maison l... Ma sœur n'y était pas. Mon père, furieux alors, s'en prit à ma mère, qui se couchait. Comme elle ne lui répondait pas, il s'approcha et la bouscula avec tant de violence qu'elle tomba. Je me mettais au lit, à ce moment, indigné, je bondis et reprochai à mon père sa brutalité. Il se retourna vers moi et fit quelques pas en brandissant une lourde canne, et si mesurant que je perdis tout sang-froid. Il y avait, accroché à la tête du lit, un vieux revolver qui était chargé depuis plusieurs années et que je croyais à peu près sans danger, je le brandis et pressai la détente. Le coup partit. Mon père roula, atteint à la gorge, frappé grièvement. Alors je compris toute l'horreur de mon acte et me précipitai sur lui en lui demandant pardon. Ma main serra la mienne, et ce fut tout !... Je courus chercher un médecin... Tous les soins hâtés, étaient inutiles !... J'avais tué mon pauvre papa !...

M. Cousin a envoyé le meurtrier au dépôt pour la mettre à la disposition du parquet.

DRAME AU REVOLVER

A NORDAUSQUES

UN JEUNE HOMME DE 17 ANS REVOLVERISE SON AMIE, AGÉE DE 16 ANS, ET TENTE DE SE TUER

Deux jeunes gens, Antoinette Fontaine, âgée de 16 ans, et Charles Bay, âgé de 17 ans, se fréquentaient depuis un certain temps.

Dimanche, après avoir passé la soirée ensemble, une discussion s'éleva entre eux.

Bay, qui était armé d'un revolver, tira deux coups de son arme sur son amie, qui fut atteinte sous le sein gauche.

Bay tourna ensuite son arme contre lui et se logea une balle dans la région de l'aine. La balle ne fit qu'une blessure insignifiante.

Devant l'insuccès de sa tentative, Bay voulut se noyer, mais on l'empêcha de mettre son projet à exécution.

La demoiselle Fontaine a été examinée par un docteur. Son état n'est pas très grave.

Caisse départementale

des Retraites Ouvrières et Paysannes du Nord

La Caisse Départementale du Nord, constituée par Décret du 23 août 1911, est aujourd'hui en plein fonctionnement, elle croit utile de faire connaître aux nombreux assurés du Département les avantages que présente son organisation.

La caisse est dirigée actuellement par un Comité provisoire. Dès le mois de Novembre prochain, elle sera administrée par un Conseil d'administration de douze membres, composé de :

4 représentants élus par les assurés eux-mêmes ;

4 représentants élus par les employeurs ;

4 représentants du Gouvernement.

Les frais de déplacement des ouvriers faisant partie du Conseil d'administration sont à la charge de la Caisse.

Toutes les dispositions sont prises pour réduire le plus possible les frais d'administration qui, du reste, ne sont, en aucun cas, à la charge des assurés, l'allocation du franc par assuré faite par l'Etat, y suffisant largement ; le Directeur actuel consacre son temps et son expérience, sans rémunération en retour.

L'installation matérielle complétement achevée, a été faite économiquement et sans charge pour les assurés.

La Caisse Départementale du Nord est soumise au contrôle de la Trésorerie Générale et de l'Inspection des Finances.

Le Banquier de la Caisse sera la Caisse des dépôts et Consignations, qui recevra et délivrera les fonds sur la demande du Conseil d'administration. Il n'existera donc à la Caisse que les fonds strictement nécessaires à la marche du service.

L'argent des assurés du Nord restera dans le Nord. — Il sera employé, de préférence, en prêts aux Communes, au Département et aux Chambres de commerce. Ces prêts seront surtout consentis aux communes pour des œuvres d'utilité sociale.

Au point de vue patronal, la Caisse Départementale a cet avantage que, tenant tous au développement financier du département qu'ils habitent, il n'est pas de meilleur moyen de décentraliser le capital et de le faire fructifier là où il est économisé.

La Caisse Départementale du Nord représente en somme, une grande mutuelle professionnelle des ouvriers du département du Nord, la seule, en dehors des mutuelles ordinaires, dans laquelle les ouvriers soient appelés à donner leur part de conseils et d'avis.

Le nombre actuel des adhérents est de 15.000 environ, 75 pensions de plus de 100 francs ont été liquidées pour des assurés de 65 ans qui avaient versé de 1 à 3 francs.

Les femmes d'assurés obligatoires peuvent adhérer à la caisse comme assurées facultatives.

Le siège de la Caisse Départementale est situé 160, rue Colbert, à Lille.

LILLE

LA 2e FOIRE-CONCOURS AUX CHEVAUX

de trait, de selle et de voiture. — On réclame la foire en mai

La deuxième foire-concours, qui se tint mardi, à l'Esplanade, n'a pas réuni un lot de sujets aussi important que la précédente, mais elle a été néanmoins fort intéressante.

Quatre cent cinquante chevaux se trouvaient alignés sous les superbes tilleuls des allées, quand le jury commença ses opérations, et ce fut pendant toute la journée, autour des animaux exposés, un va-et-vient continuel.

On a jugé bon cette fois de ne plus offrir à notre admiration ces malheureuses bêtes couvertes de blessures que nous avions vues à la première foire.

D'autre part, les propriétaires avaient tous à présenter leurs sujets dans les meilleures conditions. Tous avaient été soigneusement brossés et étrillés.

Certains même portaient aux crinières des rubans multicolores.

En ce qui concerne l'aménagement, il semble que le voyage fait à Bruxelles, par plusieurs de nos édiles, a été d'un utile enseignement.

L'organisation était en effet beaucoup meilleure. Le bureau d'inscription, garnali par le kiosque, était artistement entouré de plantes ornementales.

Entre toutes les rangées de chevaux de larges espaces avaient été réservés pour la présentation au jury et aux acheteurs.

A la droite du kiosque avaient été placés les chevaux de voiture, de selle, les poulains, les poneys, les mulets et les ânes ; à gauche les chevaux de trait.

Ces derniers étaient particulièrement nombreux et presque tous admirables.

Nous avons retrouvé là les meilleurs représentants de cette belle race du Après, due à l'initiative du Stud Book de Lille et de M. Moitourrat, vétérinaire départemental.

Le nombre des chevaux de selle était, cet, plus élevé qu'en novembre. Quant aux poulains, leur nombre était assez restreint par ce fait qu'aucune prime n'avait été réservée à cette catégorie.

Bien que les prix fussent assez élevés, les transactions ont été assez nombreuses.

En général, on estime que cette deuxième foire a obtenu un succès aussi grand que la première.

Si nous n'avons pas eu un plus grand nombre d'inscriptions, nous disait un éleveur, c'est tout d'abord à cause des primes qui sont moins importantes que la dernière fois, et ensuite parce que l'époque est mal choisie.

Les cultivateurs sont pour la plupart retenus aux champs, et ils n'ont pas de chevaux à vendre. Quant aux industriels, ils ont actuellement tous les chevaux qui leur sont nécessaires. Cette foire, organisée à la fin du mois de mai, serait encore plus favorablement accueillie. Quoi qu'il en soit, on ne pouvait espérer mieux, et si le nombre des sujets exposés est inférieur à celui enregistré à la première foire, la qualité des chevaux me paraît aujourd'hui supérieure ».

A une heure, M. Parmentier a procédé, sur le kiosque à musique, à la lecture des primes.

LE PALMARES

Première catégorie — Poulains de un à deux ans. — Jury : MM. Macares, Debucby, Desprez et Hocedez. 1er prix, MM. Bailly, à Saint-André, 20 francs ; Destombes, à Bondues, 20 francs ; Henard, à Marcq-en-Barœul, 15 francs ; Leloug, à Lambersart, 15 francs ; Verdevoine, à Lannoy, 15 francs ; Ducroquet, à Péronchies, 10 francs ; Mme Veuve Destombes, à Linselles, 5 francs ; M. Dubromel, à Lambres, 5 francs.

Deuxième catégorie. — Chevaux de trait. — Jury : MM. Guilbaut, Maes, Colin, Rivière et Dubamel. — Premier prix, 50 francs, M. Leclercq, à La Madeleine ; 40 francs, M. Demon, à Saint-André ; 40 francs, M. Jean Lefebvre, à Lille ; 40 francs, M. Lescouart, à Wambrechies ; 40 francs, M. Houzé, à Wattrelos ; 25 francs, M. Delattre, à Longpré ; 25 francs, M. Ducroquet, à Frelinghien ; 25 francs, M. Cousin, à Marcq-en-Barœul ; 25 francs, M. Delerue, à Mons-en-Barœul ; 20 francs, M. Decottignies, à Péronchies ; 20 francs, M. Denis, à La Madeleine.

Troisième catégorie. — Chevaux de voitures. — Jury : MM. Henri Lefebvre, Wattine, Hocedez, Alexandre Marchand, Brandt, Albert Destombes. — Premier prix, MM. Lowagies, Arras, 50 francs ; J. Lefebvre, Lille, 30 francs ; Ochin, à Wavrancourt, 30 francs ; Castelin, à Lille, 30 francs ; Tribou, à Hem-Lenglet, 25 francs ; E. Chatillez, à Roubaix, 20 francs ; Pilfe, à Lille, 15 francs.

Primes de nombre. — MM. Leclercq, marchand de chevaux à Lavantie, 50 francs ; Meseeau, à Wez-Macquart, 25 francs ; Lowagies, à Arras, 15 francs ; Castelin, à Lille, 10 fr.

Primes d'éloignement. — Sont désignés pour ces primes : MM. Hengebart, à Houtkerque ; Constant Cochez, à Péronne ; J.-B. Quesnoy, à Bruille-Saint-Amand ; Lowagies, à Arras ; Fontaine, à Estaires ; Dubronet, à Lambres-lez-Aire ; Debeuchy, à Hénin-Liétard ; Jules Ochin, à Wavrancourt, près Arras ; Jules Vasseur, à Fontinbert (Pas-de-Calais).

Les primes ne seront délivrées que d'ici quelques jours, lorsque les postulants auront fait parvenir à la mairie un certificat d'origine, signé du maire de leur commune.

Doornaert et Cie

Depracter consent à avouer, et ses déclarations confirment les soupçons qui pesaient sur ses amis

— Je suis innocent, avait dit Depracter, lorsque M. Houeix, juge d'instruction, l'interrogea au lendemain de son arrestation. Comme moi, Dornaert et Vandorpe ne sont pas coupables. D'ailleurs il est inutile d'insister, je ne dirai rien, absolument rien ! »

Le magistrat ne voulut pas essayer de vaincre l'entêtement du jeune homme et comme celui-ci se montrait quelque peu fanfaron, M. Houeix le fit aussitôt conduire en prison.

Depuis ce jour, Depracter, qui s'en fe temps de réfléchir, a complètement changé d'avis et hier matin, ayant pris une plume et du papier, il a demandé à M. Houeix à être entendu afin de faire des aveux.

Inutile de dire que le magistrat n'est empressé de la faire amener devant lui. Sans qu'on eut besoin de lui faire préciser certains détails du vol, il a raconté comment avait été accompli le cambriolage dont il est accusé.

C'est Vandorpe, marchand de légumes, qui indiqua le coup à effectuer chez Mme Dewinter, rentière, rue Philadelphie. Habitant non loin de chez elle, il connaissait ses habitudes et savait notamment qu'elle se rendait chaque matin à la messe.

Depracter et Doornaert ayant accepté d'être ses collaborateurs. Vandorpe alla se poster le 25 décembre, vers cinq heures du matin, non loin de la demeure de la rentière, en attendant qu'elle partît à l'église.

Mme Dewinter ayant quitté son domicile vers sept heures, Vandorpe et Doornaert se précipitèrent dans l'appartement. Cependant Depracter, assis sur le trottoir, faisait le guet.

Sur les 5 400 francs dérobés, « Mimile » toucha pour sa commission un billet de mille francs. Muni de cette somme, il partit à Gand où il resta pendant trois mois. Mais averti par une Lilloise demeurant dans cette ville, que la police connaissait sa retraite, il revint en France. Entre temps, il se rendit à Hénin-Liétard où il rencontra Doornaert, qui lui proposa de représenter avec lui un cabaret. Depracter refusa et rentra à Lille, où il espérait ne pas être découvert. Malheureusement pour lui, une personne avait été témoin de cette entrevue. Celle-ci en informa la justice, et c'est ainsi qu'on parvint à pincer l'insaisissable Depracter.

M. Houeix confrontera prochainement le jeune Mimile avec ces complices.

UN JOLI TEINT EST TOUJOURS ENVIÉ

Il est tout naturel qu'on envie une femme à la peau saine et au teint frais. Il est facile d'arriver au même résultat, Mesdames, si vous faites bien attention au savon que vous employez. Le Savon Cadum, possédant les propriétés curatives du Cadum, le merveilleux remède, permet à toute femme de conserver sa peau en parfait état de santé et de rehausser l'éclat de son teint. Essayez-le et vous serez édifiées. Toutes Pharmacies 1 fr. (814

Une tentative de suicide

Hier matin, vers cinq heures, M. Jules Vercruye, 50 ans, cabaretier-meublier, né à Wervicq (Belgique), habitant rue de la Vignette, 37, descendait aux lieux d'aisance, dans la cour de son domicile. Comme son absence se prolongeait son fils ouvrit la porte et découvrit son père affaissé sur le siège, la figure pleine de sang. Il le releva et trouva à ses pieds un revolver dont le malheureux s'était servi pour se loger un projectile dans la bouche.

Les docteurs Hochstetler et Delannoy vinrent lui donner des soins et, jugeant son état très grave, le firent transporter à l'Hôpital Saint-Sauveur.

Cet acte de désespoir est attribué à la misère.

COFFRES FORTS
21, rue ROYALE LILLE GRUSON
6771

LES FUNÉRAILLES

du Lieutenant-Colonel Miniscloux

Hier matin, à onze heures, eurent lieu les funérailles de M. Miniscloux, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, président de « Souvenir Français », elles furent très simples et aucun discours ne fut prononcé suivant le désir du défunt. Nous avons remarqué dans l'assistance nombreuse : MM. les généraux Gallet, commandant la 11e division d'infanterie; Lebas, adjoint au gouverneur de Lille; Gendron, commandant la 1re brigade de cavalerie; le colonel Breuillac, commandant le 8e chasseurs à cheval; le commandant d'Hoodain, de l'artillerie de la place; le commandant en retraite Boulenger.

MM. Charles Delesalle, maire de Lille ; Rémy, Pajot, conseillers municipaux; Henri Derbaix, vice-président de la Chambre de Commerce; Decroix, avocat; Decroix, président de la Société de Géographie; Le Goaster, inspecteur principal de la Compagnie du Nord; Grimpret, ingénieur des Ponts et Chaussées du département; Salé, proviseur du Lycée; Jules Lelebvre, vice-président de Rosalti; Hennebique, directeur départemental des contributions directes; de Bardel, ancien directeur des Postes et Télégraphes du département; Parenty, directeur de la Manufacture des Tabacs; Levé, président de la Commission historique du Nord; Wasquer, constructeur; Lecoq, chef de division à la mairie de la Préfecture; Delattre, président des « Anciens Artilleurs »; Eugène Vaillant, vice-consul de Perse; Crémont, consul de Turquie; Legrand, consul de Serbie; Gheuquier, architecte; Edmond Leleu, vice-président du Bureau de Bienfaisance.

Le corps a été conduit au cimetière de l'Est et déposé dans le caveau d'attente.

MESDAMES, pour robe-tailleur, corsage, jupon, linge lingerie, de coupe élégante, bien fini, dernière création à prix réduit, voyez Aux Elégantes, 76, rue Gambetta. 6813

AVIS AUX PÊCHEURS

Nous avons reçu la communication suivante :

« Les deux sociétés de pêche à la ligne de Saint-Omer (P.-de-C.), ayant, jusqu'à ce jour, refusé de participer à l'essai du permis fédéral « Nord et Pas-de-Calais » que la Fédération a cru instituer dans l'intérêt de tous les pêcheurs, un très grand nombre de pêcheurs de Lille et ses environs, ont pris l'engagement de ne pas renouveler leur cotisation à ces deux sociétés, tant qu'elles persisteront dans leur première décision. Les pêcheurs affiliés à ces deux groupements sont instamment priés, par solidarité, et dans leur intérêt, de bien vouloir joindre leur protestation sur une liste déposée, à cet effet, au café Draper, 38, rue Neuve, Lille ».

Les Ceintures Maillot

moulant le corps, sans comprimer les organes et sans occasionner aucune gêne, sont en vente chez Mlles Assiégnion, bandagistes, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. Personnel entièrement féminin. On se rend à domicile, Téléph. 26.35. 6770

POUR LA CORRECTIONNELLE

M. Raymond, juge d'instruction, a renvoyé à l'audience correctionnelle du 4 mai: Yvo Debuck, 33 ans et Guillaume Verbiest, 40 ans, journaliers, inculpés de vol dans le cimetière de Lesquin, et François Duty, 15 ans, inculpé de vol de coupons à Lille.

L'eau Minérale de St-Amand (Source Vauban)
constitue l'eau de table par excellence, son action est bienfaisante. Evite la constipation.

Par-ci par-là

— Hier après-midi, le brancard d'une voiture appartenant à M. Pouvier, négociant, rue des Augustins, a brisé la glace du magasin de Mlle Pouvrel, modiste, 36, rue des Augustins. Il n'y a eu aucun accident de personne : dégâts, 40 francs.

Liqueur CORDIAL-MÉDOC

ROUBAIX

MORT MYSTÉRIEUSE

On a trouvé, mardi matin, dans un lossé, à proximité du stand de tir, aux Trois-Ponts, un inconnu inanimé. L'homme était vêtu seulement d'un pantalon et d'une chemise.

Transporté à l'hôpital, il est mort à 7 heures du soir.

Il s'agit d'un nommé Emile Morant, il paraît âgé de 50 à 60 ans. Son corps ne porte aucune trace de violence.

DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES

Les cartes électorales qui n'auraient pu être remises à leurs titulaires, seront déposées à la mairie (bureau des élections), où les intéressés pourront les retirer sur le vu d'une pièce d'identité à partir du jeudi 2 mai 1912.

Le bureau des élections restera ouvert les jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 mai, sans interruption, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, et le dimanche 5 mai, jusqu'à toute la durée du scrutin.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville, le samedi 4 mai 1912, à midi précis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après : Communications de l'administration ; 1e 3e section extraordinaire de 1912, ouverture, élection du secrétaire ; 2e Procès-verbaux : séances des 5 et 26 avril 1912 ; approbation.

UN PEU DE TOUT

L'avant-dernière nuit, des malfaiteurs in connus s'introduisirent, au moyen d'une fausse clef, dans l'estaminet tenu par Mme veuve Crépin, quai de Calais, 58, et firent main-basse sur un tonneau de cinquante litres de genièvre, une cruche de dix litres de cognac et une cruche de dix litres de rhum.

— Hier, le service de la fourrière a capturé sept chiens en état de vagabondage.

— Tous les soirs, le grand cirque Houcke remporte un éclatant succès.

— Lundi soir, M. Emile Laurent, âgé de 57 ans, demeurant boulevard de Mouscron, est mort subitement en passant rue Pierre-Motte. La police a fait transporter le cadavre à la Morgue de la Fraternité.

— Mardi matin, au Minck de la place du Trichon, il a été saisi 100 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation.

— M. Poulain, messager, demeurant rue du Chevalier-Bayart, à Tourcoing, se trouvait sur un camion, rue de l'Epeule. Des malfaiteurs s'approchèrent du véhicule et décrochèrent divers colis, ayant une valeur d'environ 200 francs.

— Le jeune Eugène Perck, 12 ans, demeurant rue des Récollets, cour Dhondt, 7, a certé fracturé le radius gauche en tombant sur la chaussée, tandis qu'il jouait près de chez lui. A la Fraternité.

— Arrestation de Jean Hubrecht, 17 ans, journalier, sans domicile fixe, expulsé de France.

— Au vertu d'un mandat d'arrêt en date du 25 courant, le service de la sûreté a arrêté, mardi après-midi, rue de France, le nommé Deschamphelaere Julien-Auguste, 40 ans, cordonnier, demeurant rue de France, 97, inculpé d'avoir, le 21 courant, assommé à coups de marteau son voisin, Emile Deneque, teinturier.

— Hier après-midi, tandis que M. Gaston Lenoir, marchand de cuisses, demeurant rue Winoc-Choquet, à Tourcoing, se trouvait dans les bureaux de M. Desrousseaux-Rasson, négociant en coton, rue du Chemin-de-Fer, un inconnu s'est emparé du vélo qu'il avait laissé dans le couloir. C'est pour la plaignant une perte de 300 francs.

TOURCOING

Les réponses de M. Dron

(Suite)

Après les réactionnaires, les collectivistes se dressent devant M. Dron et à leur tour, ils accusent l'honorable Maire de Tourcoing.

Leurs accusations se trompent d'adresse. La conversation suivante en est une preuve. Continuons :

M. Pierport. — M. Dron a peur. Il se déguise comme un lièvre à un débat contradictoire.

M. Dron. — Non, M. Pierport, je ne suis pas un lièvre, mais un bon cheval de labour qui trace le sillon des réformes sociales sérieusement étudiées et courageusement entreprises ; mais cela demande beaucoup de temps et de travail. Débordé par la besogne sérieuse, je n'ai pas le temps de m'occuper à des bagatelles ; les bagatelles ce sont ces petites sources contradictoires qui bâtardent, amusent la galerie, sans l'instruire.

Vous voulez préciser vos accusations ! Lesquelles ?

M. Pierport. — M. Dron a dit : Les ouvriers peuvent se serrer la ceinture.

M. Dron. — Le propos que les « ouvriers peuvent se serrer la ceinture ! Ne continuons donc pas à jouer cette comédie qui ne peut que vous ridiculiser et fait lever les épaules à tout le monde ! Retenez ce que je vous ai dit dans cette entrevue de la vie chère : que l'ouvrier n'a pas son compte, ne part légitime de rémunération dans les bénéfices industriels, que je souhaite et préconise le relèvement des salaires des travailleurs ; que je viens d'écrire au gouvernement pour le suppression des droits sur le blé et que si le gouvernement ne marche pas, je ferai tout mon devoir.

M. Pierport. — Vous avez dit que notre parti avait payé des jeunes gens pour lancer les gendarmes et la police à coups de pierre.

M. Dron. — Non, Monsieur. Je me suis borné à dire que quand on est un chef de parti, et qu'on prend la tête d'un cortège de plusieurs milliers de personnes à la suite d'une entrevue courtoise à l'Hôtel de Ville (comme j'en ai été bien récompensé), on a le devoir d'intervenir pour empêcher les scènes de désordre qui ont eu lieu. Aucun des vôtres, de ceux qui étaient à la tête du cortège, n'a essayé de calmer ces grands garçons surexcités et s'il n'y a eu que des blessures légères, c'est par hasard. Que dirriez-vous si jamais les personnes blessées par ces désordres venaient vous dire : payez ou cesse ! Nous devons en travaillant à l'émancipation du Peuple et surtout des jeunes, ne pas nous désintéresser de leur relèvement moral.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Guerre aux bandits !

Après la capture de Bonnot. — Les récompenses

M. Steeg, ministre de l'Intérieur, a demandé dès dimanche dernier à M. Lépine, un proposition de dépense pour le personnel de la police, ainsi que pour les soldats italiens qui ont pris part à l'arrestation de Bonnot.

Il l'a reçue lundi et l'a approuvée.

Les récompenses suivantes sont dès maintenant attribuées :

Rappel de médaille d'or : M. Xavier Guichard, chef du service de la Sûreté.

Médaille d'or : MM. Auger et Ariès, tous deux inspecteurs de la Sûreté.

Lieutenant Fontan, de la Garde républicaine.

M. Guillaume Paul, commissaire.

Médaille d'argent de 1re classe : M. Peyron-Desgethair, chef de la police municipale.

Médaille d'argent de 1re classe: M. Robert, commissaire de police à Choisy-le-Roy.

M. Talvrat, sous-brigadier cycliste du 12e arrondissement.

M. Gemerres, gardien de la paix cycliste de la première compagnie de réserve.

M. Pouch, entrepreneur de transports à Choisy-le-Roy.

Médaille d'argent de 2e classe : M. Soul Joseph, secrétaire de police de Choisy-le-Roy.

Garnier est traqué

A Pavillons-sous-Bois

Pavillons-sous-Bois, 30 avril.

A midi, du nombreux inspecteurs de la Sûreté arrivaient à Pavillons-sous-Bois et tenaient rejoindre les agents qui, depuis les premières heures du jour, surveillaient quelques maisons du pays.

Ils prirent des bicyclettes et firent des reconnaissances dans divers pays. A trois heures et demie, les inspecteurs s'étant dirigés vers le cimetière de Pavillons, cernent une petite maison isolée située dans l'allée circulaire du château de Gabillon.

Au Quai des Orfèvres

A VINCENNES, A BICÊTRE, A NANTERRE. ON POURSUIT DES PISTES DIVERSES

Paris, 30 avril.

Toute la journée et depuis les premières heures du matin, une activité fébrile anime tout le monde de la Sûreté. Des agents vont et viennent, puis partent brusquement en automobile.

La police surveille particulièrement la banlieue de Paris, Vincennes, Romainville, et du côté de Villejuif et du Kremlin-Bicêtre, de nombreux agents guettent des compagnons susceptibles d'abriter Garnier.

Valet a été signalé à Nanterre, de matin. M. Guichard y est parti vers une heure, cet après-midi.

Les agents que nous avons rencontrés se montrent particulièrement confiants.

A la Sûreté générale

M. FAIVRE PART POUR LA BANLIEUE OUEST DE PARIS

Paris, 30 avril.

Ce matin et cet après-midi, la Sûreté Générale était en émoi. En effet, on signalait dans la nuit, à Pavillons-sous-Bois, la présence de Garnier, et c'étaient des agents de ce service qui l'y avaient découvert. Aussitôt tous les reporters des quotidiens, tous les photographes se rendaient à Cargan et à Pavillons, et montaient une garde sévère autour de certains immeubles qu'on croyait particulièrement surveillés.

Il paraît certain que la police ait l'intention de perquisitionner dans certaines demeures anarchistes de Pavillons, du Raincy et des Lilas. On sait, en effet, que c'est dans ce coin de la banlieue Est que les premières recherches furent faites au lendemain de l'attentat de la rue Ordener. A une heure environ, M. Faivre, chef de la première brigade, qui s'occupe exclusivement à la rue des Saussaies du département de Seine-et-Oise, partait, en toute hâte, sans même prendre la peine de déjeuner, vers le banlieue ouest de Paris.

De plus, on a trouvé à Choisy-le-Roi, dans les papiers de Dubois, l'adresse de son ancienne femme. Il est probable qu'on interrogera cette dernière qui fournira sur les relations de son mari d'intéressants renseignements.

Encore une auto volée !

EST-CE TOUJOURS LA MÊME BANDE ?

Paris, 30 avril.

Hier soir, vers huit heures, après une journée bien remplie, M. Paul Turiault, représentant de commerce, se rendait en automobile au restaurant Rencault, 7, avenue de Clichy, pour y prendre son repas. Trouvant qu'il n'était pas agréable de manger seul, M. Turiault avait invité une dame de ses amies à l'accompagner. Il laissa sa voiture devant le bar Biard, installé au rez-de-chaussée et monta au restaurant, situé au 1er étage.

Le repas terminé, M. Turiault et son amie descendirent, se proposant de faire une promenade. Mais l'automobile n'était plus là ! Son propriétaire scruta l'horizon, regarda dans les rues avoisinantes, mais ce fut en vain. Des malfaiteurs lui avaient bien dérobé sa voiture.

Navré, le représentant de commerce s'en fut au commissariat de police des Batignolles où il conta sa mésaventure à M. Hieux qui ne put que prévenir la Sûreté, n'ayant pas à sa disposition les moyens d'action nécessaire.

Comment et par qui avait été volée l'automobile de M. Turiault? C'est encore un mystère !

Est-ce encore un méfait de la bande tragique ? C'est possible, mais rien ne permet encore de l'affirmer.

Bonnot et Dubois enterrés à Bagneux

Paris, 30 avril.

Dans le plus grand mystère, a eu lieu, cet après-midi, une cérémonie lugubre.

Il s'agit de l'enterrement de Bonnot et Dubois les bandits anarchistes tombés sous les balles de la police dans leur repaire de Choisy-le-Roi.

A midi et demi, deux fourgons des pompes funèbres s'arrêtaient devant la Morgue. Habitués à ce spectacle, les habitants du quartier n'y prêtèrent aucune attention. Dix minutes plus tard, deux cercueils en bois blanc étaient hissés, chacun leur tour, dans les fourgons ; c'étaient les deux bandits qu'on allait enterrer.

Les bandits sont partout

Zurich, 30 avril.

Un agent de police a été attaqué par deux bandits qui l'ont assez sérieusement blessé. Les agresseurs, sujets allemands, ont pu être arrêtés.

Les bandits et la Banque

Paris, 30 avril.

Sur mandat de M. Gilbert, juge d'instruction, M. Legrand, sous-chef de la sûreté, s'est rendu cet après-midi à la Banque Suisse-Française, 20, rue Lafayette.

Il s'est fait ouvrir un coffre-fort qui aurait été loué à Crozat de Fleury. Un bordereau s'y trouvait, il établissait que les 27.000 francs de titres dérobés à Schien avaient bien été liquidés par Crozat de Fleury.

Des brochures anarchistes ont été également saisies et mises à la disposition du juge d'instruction.

Le 1er Mai

Paris, 30 avril.

M. Lépine a interdit la manifestation organisée pour demain par la C. G. T. place Vendôme.

On signale, d'autre part, qu'un grand meeting de fonctionnaires, donné sous les auspices de la Fédération nationale des P. T. T. aura lieu demain à la Bourse du Travail. Parmi les orateurs inscrits se trouvent : MM. Roger, des ouvriers ; Bordères, des sous-agents ; Rouanet, des agents.

C'est la première fois que des fonctionnaires se livrent à une semblable manifestation à Paris à l'occasion du 1er mai.

Le paquebot "Texas" touche une mine et coule

Les victimes

Smyrne, 30 avril.

Le paquebot *Texas*, de la Compagnie Hadj-Daoud parti le 29 avril, de Smyrne à cinq heures du matin à destination de Mytilène, dans l'île de Lesbos, a touché une mine sous-marine et a coulé. D'après les premiers renseignements recueillis, il y aurait environ deux cents morts. On a pu sauver seulement quatre-vingt-neuf personnes.

Ce qu'est le « Texas »

Le *Texas* appartient à une Compagnie américaine, l'Archipelago American Company, établie à Smyrne, et dont le directeur-gérant est M. Hartoun.

Le *Texas* est un vapeur de 500 tonnes, d'une longueur d'une cinquantaine de mètres. Il avait une vitesse de dix nœuds.

Ce navire était affecté au transport des voyageurs et marchandises entre les diverses îles de l'Archipel et l'Asie-Mineure. Il transportait à l'occasion les pèlerins musulmans se rendant à la Mecque.

Le *Texas* appartenait jadis à la Compagnie turque Hadj-Daoud. A la suite de difficultés survenues entre la compagnie américain de Smyrne et les autorités turques, une Compagnie yankee rachète les bateaux de la Compagnie Hadj-Daoud et les 60 voyager sous pavillon américain.

Le *Texas* ne transportait que des voyageurs de première classe. Il pouvait contenir près de trois cents passagers.

Un Courrières japonais

Il y a près de 300 victimes

Tokio, 30 avril.

Une formidable explosion de grisou s'est produite dans la fosse Ubari, appartenant à la Compagnie des Mines de l'Yezo.

283 mineurs sont ensevelis.

On désespère de les sauver.

L'ÉTAT DE VÉDRINES

Paris, 30 avril.

Le docteur Picqué s'est rendu cet après-midi, à 4 heure, à l'Hôpital Lariboisière, auprès de Védrines.

Le bulletin de santé suivant a été communiqué :

« La journée s'est passée sans incident ; l'état stationnaire ; température 37, pouls 72. Le blessé est rigoureusement isolé ».

Ses parents et plusieurs membres de sa famille sont pu, malgré leur insistance, rester auprès de lui.

DANS LA RÉGION

L'incendie criminel d'Hallain

Une troisième arrestation

Nous avons relaté, dans notre numéro d'hier, l'incendie qui éclata à Hallain, dans la maison occupée par la famille Cocquerez, et amenant l'arrestation des deux fils. Le père, parti à Lens, a été arrêté, à son tour, en gare d'Hellem.

Le parquet, représenté par MM. Coupanne, substitut ; Raymond, juge d'instruction, et Montaigne, greffier, s'est porté hier sur les lieux du sinistre.

Les bandits étant formellement avoir allumé l'incendie et soutiennent qu'ils sont victimes d'une vengeance.

L'enquête continue.

Il y a quatre mois, Courrières, qui est séparé de un ferme, tirait sur celle-ci plusieurs coups de revolver.